

**Mairie de KERLAZ
Place du presbytère
29100 KERLAZ
TEL : 02/98/92/19/04
FAX : 02/98/92/44/03**

OBJET DU MARCHE :

Fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire
Liaison chaude et froide.

Dossier de consultation des entreprises
Règlement de la consultation

MARCHE DE SERVICES : Procédure adaptée en application
de l'article 28 du code des marchés publics

Date limite de remise des offres : le jeudi 29 juin 2017 à 12 heures.

**Maître d'ouvrage : Commune de KERLAZ
Place du presbytère
29100 KERLAZ**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION :

Article 1 : Dispositions relatives au marché

1.1. – Objet du marché

La présente consultation porte sur la fourniture et la livraison de repas (liaison chaude et froide) destinés à la restauration scolaire de la commune de KERLAZ à compter du 01 septembre 2017.

1.2. – Forme et durée du marché

Le marché est passé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

1.3. – Décomposition en lots

Le marché se compose d'un lot unique. En option, un repas de la filière biologique de l'entrée au dessert sur un cycle d'une semaine de menus ou l'utilisation d'au moins 20 % de produits d'origines biologiques dans les menus.

1-4 – Durée du marché.

Le marché a une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2017 et est renouvelable annuellement par décision du pouvoir adjudicateur au maximum 2 fois soit jusqu'au 31 août 2020. L'une ou l'autre des parties peut le résilier au terme de chaque année avec un préavis de 2 mois.

1-5 – Modifications de détails au dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1-6– Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 2 : Retrait des dossiers et présentation des offres

2-1 – Retrait des dossiers

Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur le site <http://www.amf29.asso.fr> ou demandés par courrier à l'adresse suivante : Mairie de KERLAZ, Place du presbytère 29100 KERLAZ.

2-2 - Présentation des offres

Les candidats devront produire un dossier complet précisant s'il s'agit d'une offre en liaison chaude ou froide comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (imprimé DC1),
- La déclaration du candidat (imprimé DC2)
- L'acte d'engagement complété et signé
- Un mémoire justificatif de la valeur technique de l'offre décrivant les différents points exigés dans le cahier des charges et comportant un devis descriptif et estimatif détaillé
- Le cahier des charges, daté et signé
- Le règlement de consultation daté et signé

Article 3 - Jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Qualité des prestations et fournitures proposées : 40 %
- Prix des prestations : 40 %
- Prise en compte du critère développement durable : 20 % (produits locaux, 20% de produits d'origines biologiques, recyclage des contenants utilisés etc..)

Article 4 – Conditions d'envoi et de remise des offres

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Mairie de KERLAZ
Place du presbytère
29100 KERLAZ

Offre pour : Fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire. " Ne pas ouvrir "

devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

